



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Centrale TSEF



La DRH-MD a convié les commissaires paritaires **le jeudi 21 juin 2018** à une CAPC traitant de mesures d'ordres individuelles dans le corps des TSEF. Cette CAPC était présidée par M. BENABEN, administrateur civil hors classe, adjoint à la sous-directrice de la gestion du personnel civil (SDGPC) de la DRH-MD. Etaient présents afin de vous représenter : Frédéric SIMON et Sylvain SAISSET.

Ordre du jour

- Désignation du secrétaire adjoint ;
- Approbation du PV de la CAPC du 16 novembre 2017 ;
- Détachements entrants externes et internes ;
- Intégrations ;
- Suites données aux sujets abordés lors de la dernière CAPC ;
- Questions diverses.

Sylvain SAISSET a été désigné comme secrétaire adjoint et a procédé à la lecture de la déclaration liminaire commune.

Réponses du Président à la Déclaration Liminaire

Recrutements par concours :

La DRHMD a repris les recrutements par concours, plus de 3800 recrutements tous corps confondus sont prévus au ministère des armées en 2018.

Pour ce qui est de la communication, le président s'étonne de cette remarque car le Département Carrière mène des actions de communication importantes sur l'ouverture des concours, notamment par le biais des recrutements d'apprentis et des participations aux salons et forums emplois.

La DRH-MD a cherché avec les employeurs à rendre visible les postes offerts aux concours. Le système de recrutement par concours nécessite actuellement de bloquer les postes vacants au moins 2 mois avant l'ouverture du concours. Si l'on

veut une visibilité des postes lorsqu'on lance le concours, il faudrait bloquer ces postes vacants un an avant et donc enlever la possibilité de pourvoir à ces postes par le biais de mutations. On pénaliserait de trop les agents désireux de changer de poste par le biais des mutations et les employeurs.

Pour info, la DIRISI ouvre (en 2017 et 2018) des postes uniquement pour la région parisienne de façon à laisser les postes de province disponibles pour faciliter les mutations en province.

Recrutements sans concours :

C'est un assouplissement des modalités de recrutement, notamment pour les postes en tension. Cette souplesse permet une visibilité des postes avant recrutement. C'est une véritable politique de recrutement lancée sur un volume de postes qui devrait permettre de remplir des postes vacants y compris dans des régions où il est bien difficile de recruter. Si on n'assouplit pas les modes de recrutement, on sera obligé de prendre des contractuels, voire d'externaliser.

41.39-2 :

L'apport des 41.39 sera limité car les armées ont besoin de garder leurs militaires mais doit rester une proposition d'une 2^{ème} carrière aux personnels militaires.

Ratio pro/pro :

La DRHMD continue de demander des taux plus élevés mais le Budget s'y oppose.



Élections professionnelles du 6 décembre 2018



RIFSEEP Groupe / IFSE :

Lors de la prochaine CAPC des TSEF (8/11/2018), DRH-MD/SRP fera sur ce point une intervention. Il est prévu une rencontre de travail en 2019.

Réforme des CAP :

Le président croit moyennement à la création des CAP par niveau, la DRHMD n'a encore rien vu. Pour l'instant ce projet est au niveau de la DGAFP dans le cadre de la réforme du dialogue social dans la fonction publique.

TSEF, indemnité différentielle :

Mis en justice sur un contentieux concernant le calcul de la différentielle, le ministère des armées à reçu l'ordre d'exécuter les jugements, favorables aux agents, des tribunaux administratifs et du conseil d'Etat.

Il reste pourtant un problème de prescription quadriennale sur lequel la DRH-MD n'a pas encore de réponse. Une réunion technique se tenait ce jour même à la DRH-MD pour faire un point de situation. Une communication ultérieure sera faite.

Avancement de certains agents ayant atteint l'échelon sommital de leur grade :

Sur le principe que chaque fonctionnaire doit pouvoir dérouler une carrière complète sur au moins deux grades, un décret du 2 mai 2017 (décret 2017-722) prévoit de nouvelles perspectives d'avancement. Cela concerne uniquement les agents classés au dernier échelon de leur grade et justifiant de plus

de trois ans d'ancienneté dans le dernier échelon de leur grade, lorsque l'accès à celui-ci n'a pas résulté d'une promotion (avancement de grade, concours interne, promotion interne). Dès que ces conditions sont remplies, le dossier de l'agent sera obligatoirement évoqué et l'appréciation du supérieur hiérarchique portée à la connaissance des membres de la commission administrative paritaire compétente. Il n'en reste pas moins qu'au regard de la qualité du dossier, tous les dossiers ne seront pas forcément proposés à l'avancement par l'employeur.

Requalification de B en A :

Le président estime que le corps a déjà bénéficié par le passé d'un bon nombre de requalification. Actuellement rien n'est dans le tuyau...

Approbation du PV de la CAPC du 16 novembre 2017

Les commissaires ont demandé la vérification du grade d'accueil des Technicien Paramédical Civil de classe normale et Technicien Paramédical Civil de classe supérieur dans le corps des TSEF. Traités lors de la CAPC de novembre 2017, il y a avait bien 3 dossiers de reclassement qui étaient erronés. Le reclassement des 3 agents concernés sera régularisé rapidement. Le PV a été alors approuvé à l'unanimité.

Demandes de détachement

9 détachements internes au ministère des Armées :

Grade d'origine	Etablissement d'origine	ACE d'accueil	Grade d'accueil	Nb
Technicien Paramédical Civil de classe supérieur	DCSSA	SSA	TSEF 1	2
Contrôleur spécialisé de classe supérieur	AP 203	DIRISI	TSEF 2	2
Secrétaire administratif de classe exceptionnel	DIRISI	DIRISI	TSEF 1	2
Technicien Paramédical Civil de classe normale	DCSSA	SCA	TSEF 2	1
Contrôleur spécialisé de classe normale	AP 203	EMAT	TSEF 3	1
Secrétaire administratif de classe normale	DCSCA	SCA	TSEF 3	1

L'ensemble des demandes a été approuvé à l'unanimité.

20 détachements entrant d'organismes extérieurs vers le ministère des Armées

Fonction publique d'origine	Grands Employeur d'accueil	Nb
Etat	DRHAT	1
Etat	EMAA	2
Etat	EMM	1
Etat	SCA	3
Etat	SGA	1
Etat	SID	2
Etat	SIMu	1
Hospitalière	SID	1
Hospitalière	DPMM	1
Territoriale	SCA	1
Territoriale	ISAé	1
Territoriale	SID	4
Territoriale	SHD	1

16 dossiers ont fait l'unanimité. Les 4 autres dossiers ont fait l'objet de débats et n'ont pas obtenu l'unanimité.

Commentaire

Il faut que les fiches de poste soient plus précises sur les corps de recrutement et que la fiche de poste soit ouverte à tous les grades.

On souhaite également connaître l'ensemble des candidats proposés et les raisons (succinctes) pour lesquelles ces derniers n'ont pas été retenus. Nous voulons connaître les motivations d'insertion de la fiche de poste de la BNE à la BIEP (BNE interministérielle).

Rappel, 12 détachements externes et 1 interne au ministère des Armées ont été traités par consultation écrite entre la CAPC de novembre 2017 et celle-ci.

Fonction publique d'origine	Grade d'accueil	Nb
Territoriale	TSEF 3	2
Territoriale	TSEF 2	4
Hospitalière	TSEF 2	1
Etat	TSEF 1	3
Etat	TSEF 3	2
Interne	TSEF 3	1

Demandes d'intégration

7 demandes internes au ministère des Armées (changement de corps)

Corps d'origine	Grade d'accueil	Nb
Technicien paramédical civil de classe normale	TSEF 2	3
Technicien paramédical civil de classe supérieur	TSEF 1	1
Contrôleur spécialisé de classe supérieure	TSEF 2	2
Secrétaire administratif de classe normale	TSEF 3	1

Approuvé à l'unanimité.

5 demandes d'organismes extérieurs vers le ministère des Armées

Grade d'origine	Administration d'origine	ACE d'accueil	Grade d'accueil
Technicien territorial principal de 2 ^{ème} classe	Conseil départemental de l'Ain	DCSID	TSEF 2
Chef Technicien	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation	DCSID	TSEF 1
Secrétaire administratif de classe 1 ^{ère} classe	Ministère de la justice, Bar le Duc	DRHAT	TSEF 3
Technicien de recherche et de formation de classe normale	Ministère de l'éducation nationale	DRHAT	TSEF 3
Technicien supérieur hospitalier de 2 ^{ème} classe	CHU Toulouse	DCSSA	TSEF 2

Approuvé à l'unanimité.

+ DIVERS

Situation du corps au 31 décembre 2017 hors EPA et position de non activité

Par grade :

GRADE	TOTAL				Pyramidage par grade	
	Nombre		Age moyen		Année 2016	Année 2017
	Année 2016	Année 2017	Année 2016	Année 2017		
1 ^{ère} CL	1514	1521	50 ans 6 mois	46 ans	30,6%	30,0%
2 ^{ème} CL	1810	1889	44 ans 11 mois	41 ans	36,5%	37,2%
3 ^{ème} CL	1629	1664	44 ans 11 mois	42 ans	32,9%	32,8%
TOTAL	4953	5074	46 ans 7 mois	43 ans		

Par échelon :

GRADE	Pourcentage par rapport au grade			
	Dernier échelon		Deux derniers échelons	
	Année 2016	Année 2017	Année 2016	Année 2017
1 ^{ère} CL	41,9%	26,4%	61,5%	43,4%
2 ^{ème} CL	20,7%	25,6%	41,5%	43,7%
3 ^{ème} CL	17,1%	18,4%	35,0%	33,4%

Commentaire

Nous pouvons constater un rajeunissement du corps, espérons que le recrutement par concours permettra de continuer dans ce sens, **FO** sera vigilante !

L 4139-2 Bilan recrutement

79 personnels militaires ont été détachés dans le corps des TSEF en 2017 :

Grands Employeur d'accueil	Nb
EMAT	19
EMAA	20
EMM	14
SCA	5
SEA	2
SID	3

Grands Employeur d'accueil	Nb
DIRISI	6
DRM	1
SSA	3
EMA	2
DGA	3
PARDEF	1

Répartition par type de mobilité :

Poste à poste	36
Fonctionnelle (moins de 20 kms)	19
Géographique	24

Prochaine CAPC : jeudi 8 novembre 2018

L'avancement de corps (ATMD vers TSEF) sera traité lors de la CAPC.

Paris, le 25 juin 2018

Déclaration liminaire commune des représentants du personnel à la CAPC des TSEF du 21 juin 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Au travers de cette déclaration nous allons prendre le risque de nous répéter, mais nous sommes bien obligés de le dénoncer une fois encore : le corps des TSEF manque toujours d'attractivité.

Pour permettre un attrait certain et la pérennisation du corps des TSEF, nous revendiquons ici :

- Une augmentation significative du recrutement par concours externe, seule solution pour rajeunir le corps. L'apport des 41.39 n'étant qu'un complément.
- Une augmentation significative du ratio pro/pro, permettant un véritable déroulement de carrière au sein du corps des TSEF.
- Une remise à plat concertée des groupes IFSE.
- Une prise en compte de la filière technique par le biais d'un plan de la requalification de B en A.
- La mise en place d'une formation qualifiante et diplômante et sa reconnaissance associée.
- La revalorisation pluriannuelle du point d'indice, par le biais de rendez-vous salariaux tous les trois ans avec une clause de revoyure annuelle.
- Un véritable parcours professionnel et de formation reposant sur les bases posées dans le protocole PPCR.
- Une augmentation générale et significative du montant de l'IFSE.

Le rendez-vous salarial du 18 juin n'a fait que confirmer le manque de réponse de la part du gouvernement face aux attentes des TSEF. En effet, les plus importantes annonces ont été la confirmation de la continuité du gel du point d'indice, la confirmation du report du PPCR au 1^{er} janvier 2019 ... et le renvoi du dossier d'indemnité kilométrique vélo à la prochaine loi sur les mobilités.

Nous déplorons que les annonces soient aussi limitées, loin de ce que les agents sont en droit d'attendre d'un rendez-vous salarial. On appelle le gouvernement à engager rapidement des travaux qui débouchent sur des mesures nouvelles et concrètes à la hauteur de la reconnaissance attendue par les TSEF pour leur travail et leur engagement professionnel au service du ministère des armées.

Concernant les recrutements par concours, nous dénonçons :

- Le manque de communication vers les extérieurs au ministère.
- L'absence de lisibilité des postes à pourvoir.

À propos de l'expérimentation des recrutements des TSEF sans concours mis en place dans certains bassins d'emplois réputés non attractifs, nous y sommes totalement opposés.

Pour finir, nous dénonçons le projet de CAP par niveau qui remplacerait les CAP de corps actuelles et videraient celles-ci de leurs compétences (avancement dans le corps, détachement, intégration, recours, discipline, etc.) : le dialogue social par corps n'existera plus.

Est-ce le nouveau modèle de dialogue social que vous nous proposez ?

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires centraux